



COMMUNIQUÉ

Défendre la loi de 1905 dérange... La Présidente de la Libre Pensée 84 menacée de mort

Le 23 août dernier, la Libre Pensée a demandé au Préfet de rappeler aux Maires de Bédarrides et d'Orange leur obligation de respecter la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État, et, en conséquence, de retirer le message de propagande pour la fête catholique du 15 août qu'ils avaient publié, le premier sur la page de sa commune et le second sur sa page de Maire.

Cette démarche de la Libre Pensée a suscité de la part du Rassemblement National et de ses maires de Bédarrides, Camaret et Montoux des réactions qui ne peuvent que fortement inquiéter tous les citoyens, citoyennes et résidents étrangers attachés à la liberté de conscience garantie par la loi de 1905, à la liberté d'expression, à la liberté d'association, à la séparation des Églises et de l'État.

En effet, entre autres propos séparatistes, identitaires et antilaïques, le Maire de Montoux vocifère un « **fuyez notre Provence** » à l'adresse de la Libre Pensée, tandis que celui de Bédarrides assène que les fêtes juives ou musulmanes, « **Ce n'est pas l'Histoire de France** ». Enfin un communiqué départemental du RN dénonce ce qu'il pense être **les options politiques d'un journaliste**, auteur d'un article sur les posts antilaïques d'Orange et Bédarrides.

Mais le plus stupéfiant dans cette affaire, c'est le silence assourdissant du Préfet, représentant de l'État et du gouvernement, chargé de veiller à l'application des lois qui ne saurait être à géométrie variable, en l'espèce la loi de 1905 qui établit la neutralité de l'État donc des communes en matière religieuse.

**Pourquoi aucune réponse du Préfet
au message de la Libre Pensée ?**

**Pourquoi aucune réaction aux propos
séparatistes et identitaires... ?**

L'absence de réaction des Préfets aux atteintes à la laïcité dans notre département n'est, hélas, pas nouvelle. Récemment encore, différents Préfets ont accepté sans sourciller l'installation d'une croix dans le domaine public de la commune de Robion, en prenant pour argent comptant les arguties du maire. Le Tribunal administratif de Nîmes en déclarant le 6 février 2026 l'illégalité de cette croix est venu réaffirmer que la loi de 1905 s'appliquait sur tout le territoire de la République, n'en déplaise aux Préfets de passage auxquels la République n'accorde aucun pouvoir d'interprétation de la loi de 1905.

Ce jugement du Tribunal Administratif a valu à la Libre Pensée des insultes, des menaces y compris des menaces de mort sur les réseaux sociaux, sans parler d'attaques et de menaces contre les juges administratifs, avec, comme souvent de la part des ennemis de la laïcité, des attaques contre les Juifs, les Musulmans et les Francs-Maçons.

Ne pas réagir aux atteintes à la laïcité, négliger de veiller au strict respect de la loi de 1905 et accepter que des élus y dérogent, c'est objectivement encourager les menées séparatistes, c'est banaliser les tentatives d'intimidation et les menaces à l'égard de ceux qui s'insurgent contre les atteintes à la liberté de conscience.

Aujourd'hui, un nouveau cap est franchi : la Présidente de la Libre Pensée a reçu le 28 août, par voie postale, **une menace de mort**, exprimée sur une feuille à la décoration très explicite. Une plainte a bien évidemment été déposée.

Il est plus que temps que les autorités de l'État prennent la mesure du climat de violence qui se développe dans notre département à l'encontre des défenseurs de la loi de 1905.

Les piétinements de plus en plus nombreux de la loi de 1905 doivent cesser.

Les contrevenants, quels qu'ils soient, doivent être rappelés à l'ordre et, si nécessaire, poursuivis sous peine que passent à l'acte ceux qui menacent de mort les défenseurs de la liberté de conscience.

Avignon, le 9 septembre 2026

Le Bureau fédéral de la Libre Pensée 84

Le document qu'a reçu la Présidente de la LP 84



Fédération des Libres Penseurs de Vaucluse
site <http://www.fnlp.fr/> tél. 06 31 08 95 10 - 9 septembre 2026